

APPEL DE DOSSIERS – exposition aux postes d'accueil du Parc national d'Opémican

Commission culturelle témiscamienne



PRÉCISIONS SUR LE PROJET

La Commission culturelle, en collaboration avec le Parc national d'Opémican, invitent les artistes en arts visuels du territoire à soumettre un dossier d'exposition afin d'exposer leurs œuvres dans les deux postes d'accueil du Parc national d'Opémican, situés à Laniel et à la pointe Opémican.

But poursuivi : **permettre aux artistes du territoire d'avoir un lieu d'exposition alternatif, assurant ainsi une visibilité accrue de leurs œuvres.**

Spécificités du projet :

- L'exposition sera en place de **juin à septembre 2022**.
- Aucune thématique n'est imposée : l'exposition vise à permettre aux artistes de présenter le matériel qu'ils souhaitent mettre en valeur.
- L'exposition peut être présentée en solo, en duo ou par un collectif d'artistes.
- L'exposition choisie tiendra compte de la programmation prévue au Centre d'exposition du Rift.
- Les postes d'accueil où auront lieu l'exposition accueillent les touristes et visiteurs du Parc national d'Opémican. L'achalandage y est constant et varié. Chaque saison, le parc accueille plus de 45 000 visiteurs de partout au Québec.
- Les endroits où auront lieu l'exposition ne sont pas équipés de façon professionnelle en termes d'éclairage et de climatisation. Un système d'accrochage sur rail est disponible sur certains murs.
- Des photos des murs d'exposition se trouvent en annexe du document.

Cachet offert :

Cachet d'exposition de 400 \$ et possibilité d'achat d'une œuvre parmi celles constituant l'exposition.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, l'exposition proposée doit :

- Être présentée par un(e) artiste qui réside dans la MRC de Témiscamingue;
- Être constituée de créations originales, aucune copie ne sera acceptée;
- Être constituée d'un minimum de 6 œuvres et d'un maximum de 12 œuvres.

L'artiste doit tenir compte que le lieu d'exposition est achalandé (postes d'accueil) et que les œuvres doivent être exposées sur les murs.

APPEL DE DOSSIERS – exposition aux postes d'accueil du Parc national d'Opémican

SÉLECTION

Toutes les propositions d'exposition soumises et admissibles seront jugées par un jury composé de quatre personnes de la MRC, de la Commission culturelle et du Parc national d'Opémican. La décision prise par le jury est sans appel.

L'artiste sélectionné pour cette exposition sera contacté par téléphone au cours des deux semaines suivant la fin de l'appel de dossiers.

CONTENU DES DOSSIERS

Le dossier soumis doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées complètes;
- Courte présentation de l'artiste et de ses réalisations;
- Photographie de chacune des œuvres constituant l'exposition;
- Détails techniques : nombre d'œuvres, leurs dimensions, système d'accrochage requis, liste de prix.

DATE LIMITE

Date limite pour soumettre un dossier : **le mercredi, 18 mai 2022 à 16h**

Votre dossier doit être acheminé à l'attention de :

Exposition au Parc national d'Opémican
Véronic Beulé
agente de développement culturel
MRC de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame de Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Qc) J9V 1X8

Ou par courriel : agentculturel@mrctemiscamingue.qc.ca

Pour toute question, veuillez communiquer avec Mme Beulé, agente de développement culturel : agentculturel@mrctemiscamingue.qc.ca ou 819.629-2829 poste 229

APPEL DE DOSSIERS – exposition aux postes d'accueil du Parc national d'Opémican

Annexe – Photos des murs d'exposition – Poste d'accueil de la pointe Opémican

Dimensions de la surface d'exposition : 72 pouces de large X 45 pouces de haut



APPEL DE DOSSIERS – exposition aux postes d'accueil du Parc national d'Opémican

Dimensions des 2 surfaces d'exposition : 49 pouces de large X 48 pouces de haut



APPEL DE DOSSIERS – exposition aux postes d'accueil du Parc national d'Opémican

Photos des murs d'exposition - Poste d'accueil de Laniel

Dimensions des 2 surfaces d'exposition : 4 X 4 pieds (1^{ère} photo) 4 X 6 pieds (2^e photo)
Une 3^e surface d'exposition comme celles-ci est disponible, de 4 X 6 pieds (aucune photo).

